YERRES

REÇU LE
-8 NOV. 1999
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/99
DELIBERATION N°99/10/632

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS 14, RUE DU TERTRE, CADASTRE AM 90.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21, L 2241-2, L 2241-3 et L 2241-4,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1042 modifié par l'article 21 de la Loi de Finances N° 83-1126,

VU l'avis des Domaines, en date du 1er Avril 1999, annexé à la présente,

VU les avis des Commissions Développement Economique-Emploi et Finances,

CONSIDERANT que la configuration du terrain ne permet pas l'émergence d'un projet public et qu'il convient, dans le cadre d'une gestion dynamique du patrimoine privé, de le céder pour un autre objet,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 contre : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir, Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir),

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente de la parcelle communale sise 14, Rue du Tertre, et cadastrée AM 90, sur la base de l'estimation des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes permettant la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 8-11-99 et de la publication le 5-11-99
Le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,
Pour le Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

DE VILLE
E CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES

☎ : 01.60.90.52.89
Fax : 01.60.90.52.62

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

NOUVEL AVIS DU DOMAINE

MAIRIE DE YERRES
ARRIVÉE DU COURRIER

12 MAI 1999

Service Instructeur .....
Destinataires.....
.....
.....2006 C ..... 45 + 5.3.2

EPI N° 99-452

V/Réf. : NDA / VL / AM

Enquêteur : Mme GARCIA M.T.

Service consultant : Commune de Yerres.

Objet : Sur le projet de cession d'un bien immobilier situé à Yerres, 14 rue du Tertre.

Désignation de l'immeuble : Parcelle cadastrée section AM n° 90 pour 2.921 m².

Propriétaire : Commune.

Ancien avis : du 6 mai 1998 EPI n° 98-510 Valeur vénale : 1.050.000 F

Prix demandé par le propriétaire, après négociations: /

Motifs de réévaluation : Evaluation datant de plus d'un an.

Nouvel avis (Montants exprimés hors droits et taxes) : **1.050.000 F** *(soit 160 071,47 euros)*

Réalisation d'accords amiables : /

Durée de validité de l'avis : un an.

RECU LE
- 8 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

A Corbeil-Essonnes, le 7 mai 1999

Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation l'Inspecteur.

Mme M. T. GARCIA

50